

Privilège

C'est pour moi un honneur et un privilège que d'être député et je me suis engagé solennellement à servir mes électeurs. Mais comment un député peut-il exercer ses fonctions s'il n'a pas totalement et librement accès à la colline en tout temps et par tout moyen de transport à sa disposition?

Tout d'abord, un député peut-il venir au Parlement n'importe quand et, ce qui est plus important, par les moyens de son choix? Ensuite, le nombre de députés qui peuvent se présenter à l'entrée principale du Parlement à quelque moment que ce soit est-il limité? Sauf votre respect, existe-t-il un ensemble de règles qui régissent ce service dont je ne suis pas au courant ou est-il pratique courante que le sergent d'armes s'improvise négociateur en chef ou conciliateur, en quelque sorte, entre la Gendarmerie royale du Canada et les chauffeurs de taxi d'Ottawa.

Les députés et la Chambre ont été saisis des règles décrites par mon collègue, le député de Windsor-Ouest. Je soutiens que les présomptions sont suffisantes et j'appuierai la motion de mon collègue, si vous le demandez.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'étais un des quatre députés présents dans le bureau du sergent d'armes sur l'heure de midi; l'un d'eux était le leader de l'opposition. J'y étais parce que moi aussi je prenais part au rassemblement de nombreux Canadiens qui protestaient contre la taxe.

Après le rassemblement, moi aussi j'ai tenté de héler un taxi pour retourner à la colline du Parlement, tout comme l'ont fait mes collègues de Prince-Albert—Churchill River et de Saskatoon—Dundurn. Il y avait des voitures de la GRC qui bloquaient le passage devant la Flamme du Centenaire.

Tout comme le leader de l'opposition à la Chambre, j'ai demandé aux agents pourquoi ils faisaient cela et de qui ils tenaient leurs ordres, mais ils n'ont pas voulu nous répondre. Nous avons donc dû déranger le sergent d'armes à son bureau, au milieu d'un charmant déjeuner. Il ne semblait pas savoir pourquoi cette mesure avait été prise. Nous l'avons donc emmené devant la Flamme du Centenaire où des négociations ont commencé. Le lea-

der parlementaire de l'opposition a déjà parlé de tout cela en détail.

Mon argument est double. Comme la possibilité d'une confrontation sérieuse existait à cause d'une atmosphère chargée d'émotion et de colère, il importe, je pense, de déterminer qui a pris la décision de ne pas nous permettre d'avoir accès à la Chambre des communes en taxi.

Depuis que je suis député, on m'a toujours dit que j'avais, comme tous les autres députés, le droit de prendre un taxi et de me faire déposer en taxi devant l'édifice du Centre, sous la Tour de la Paix. Tous les députés ont accès à la colline. Vous le savez, monsieur le Président, et nous le savons tous. Nous avons accès à la colline et, en tant que responsable de la colline parlementaire, vous êtes seul autorisé à nous en interdire l'accès dans des circonstances particulières.

Je crois que nous devrions envisager la question de privilège sous l'angle de l'accès à la colline parlementaire. Deuxièmement, monsieur le Président, vous voudrez sans doute déterminer qui a pris la décision de faire bloquer par la GRC le passage devant la Flamme du Centenaire, décision qui aurait pu provoquer un incident qu'aucun d'entre nous n'aurait voulu voir.

Au nom de beaucoup de députés, j'appuie moi aussi cette question de privilège. Je crois qu'il s'agit là d'une affaire fondamentale que vous-même, comme Président de la Chambre, voudrez sans doute examiner à fond aussi rapidement que possible.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je soulève la même question de privilège que mon collègue de Windsor-Ouest. L'incident s'est produit dans un tout autre contexte.

J'étais allé à une réunion et je suis revenu en taxi sur la colline juste un peu avant 13 heures. Le chauffeur a tourné dans l'entrée qui mène à l'édifice de l'Est. Dès que le taxi s'est trouvé sur le terrain du Parlement, un agent de la GRC nous a arrêtés pour nous dire que nous ne pouvions aller plus loin et pour me demander si je pouvais me rendre à pied à l'édifice du Centre. Naturellement, j'ai accepté.